Image not found or type unknown

Accident de trajet et reprise du travail

Par **tonton77**, le **20/12/2011** à **05:40**

bjr a tous

Je sollicite votre aide par rapport a ma situation au sein de mon entreprise
Voila maintenant 2 ans et demi que je travail en tant que manutentionnaire,mes horaires etaient 9h30 a 19h soit 7heures +2heures supp non declaré+30 min (pause dejeuner non payé),mon salaire est de 1073 euro soit le smic et 500 euro de prime payé en cheque mais non declaré sur la fiche de paie(ce qui a mon sens devait correspondre au heures supp).

En janvier 2011 l'employeur et les responsables me passe responsable de production,dans l'atelier je gére 6 personneset mes horaires passe de 6h00 a 15h30,je fais l'ouverture de l'entreprise,je conduit un chariot elevateur sans licence et sans autorisation,puis tout le boulot d'un responsable ,ma prime passe alors de 500 euro a 600 euro a compter du mois de mars(tjrs pas declarer),a defaut je n'ai pas eu d'avenant a mon contrat pour mon nouveau statut,chose que je demande a mon employeur mais il s'y refuse pretextant que je devais pas trop me plaindre considerant que beaucoup de personne aimerait etre a ma place.

le 15 sept 2011 j'ai un accident de moto en sortant du travail(journée de 6h00 a 18h car beaucoup de travail).

j'apprend que mon employeur pour se couvrir declare que mes horaires le jour de l'accident sont de 11h a 18h(soit 7h)

De plus j'apprends debut octobre (tjrs en AT)que je n'occuperai plus mon poste de responsable a ma reprise mais manutentionnaire(peut etre pour me punir)

MES heures supplementaire du 1er au 15 septembre ne me sont pas payées,ainsi que mes indemnitées journalieres complementaires verser par l'employeur.

Je contact mes superieurs par tel leur expliquant que je ne comprenais pas leur decision et me repondent qu'ils font se qu'ils veulent et qu'ils en avaient le droit et biensur la tension monte.

A ce jour j'aurai du reprendre mon service le 15 dec 2011 mais dans l'incapacité de reprendre un poste de manutention par rapport a mon epaule (du a l'accident)et les tensions du a ma situation par rapport a mon poste de responsable ,aujourd'hui j'attends pour ma part la visite medicale de reprise avant de reprendre un poste.

Voila en gros mon experience ,quels sont mes recours si je peux en avoir?

est ce que je risque un licenciement pour abandon de poste(bien qu'il est stipulé dans un arreté que mon contrat est suspendu jusqu'au jour de la visite de reprise)?

Merci de bien vouloir m'orienter

Par **P.M.**, le **20/12/2011** à **10:00**

Bonjour,
Je vous conseillerais pour examiner la situation dans son ensemble y compris le travail dissimulé par l'absence de paiement des heures supplémentaires si vous pouvez prouver les horaires réellement effectuées et les fonctions exercées éventuellement déjà si la qualification a changé sur vos feuilles de paie de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale, voire d'un avocat spécialiste...
Je pense que pour prendre date vous pourriez dès maintenant envoyer une lettre recommandée avec AR à l'employeur lui indiquant; qu'entre autres raisons, puisqu'il ne vous a toujours pas convoqué à la visite de reprise, contrat de travail reste suspendu et que vous vous tenez à sa disposition à votre domicile...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés